



## ❖ Objectifs de la formation

Le décret du 29 janvier 2016 crée le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, en remplacement du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DE AVS) et du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DE AMP). L'intégration de la spécialité :

**«Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire»** au DE AES apporte une **formation qualifiante aux intervenants auprès de publics en situation de handicap en milieu scolaire.**

«Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social atteste des compétences requises pour **réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap**, quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie ».

## ❖ Débouchés

L'AES exerce simultanément des activités visant à **accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.** L'intervention prend en compte les spécificités du lieu d'accompagnement, à **domicile**, au sein d'une **structure collective** ou dans le **milieu scolaire.**

Les référentiels de formation sont élaborés à partir :

- **D'un socle commun constitué de connaissances et de savoirs professionnels propres au travail social.**

- De spécialités :

« Accompagnement de la vie à domicile »

« Accompagnement à la vie en structure collective »

« Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ».





## ❖ Conditions d'admission

- Avoir 18 ans au premier jour de formation,
- Sans condition de diplôme,
- Jeunes de moins de 26 ans, orientés par une Mission Locale,
- Adultes relevant du dispositif RSA ou orientés par le Pôle Emploi,
- Jeunes en emploi d'avenir,
- Personnes en situation de handicap orientées et suivies par Cap Emploi.

## ❖ Profil de l'étudiant

Chaque candidat est «acteur» de sa formation :

- il s'investit personnellement pour atteindre son objectif.
- il est autonome dans l'organisation de son travail.
- il s'implique dans le travail de groupe.
- il prend la parole et se positionne dans les différents thèmes abordés.
- il participe aux recherches, débats, mise en situation,...

Il fournit un travail sérieux et régulier.

## ❖ Spécificités de la Cadenelle

Un accompagnement pédagogique individualisé et personnalisé.  
Cette formation est limitée à un petit effectif afin de permettre un meilleur suivi.

Un CDI avec accès Internet et salles de travail à disposition.

Des labos de langues et salles informatiques.

Une salle multimédia et espace détente avec écran géant, conférences, ping pong, ...

Un internat féminin et restauration sur place.

## ❖ Organisation des études

**Formation théorique : 525 heures**

**378 heures de socle commun et 147 heures de spécialité**

Domaine de formation 1 : « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ».

Domaine de formation 2 : « Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité ».

Domaine de formation 3 : « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ».

Domaine de formation 4 : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne ».

**Formation pratique : 840 heures**

les heures de stage sont réparties sur 3 périodes

**Durée totale de la formation (théorie + pratique) : 13 mois**

